

Décret

Générale

colonial

Décret n° 18-265-1918 Instituant d'un commissariat général.

n° 18-265-1918

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

11 octobre 1918

Numéro JO

n° 265 du 30/11/1918

Date du numéro

30 novembre 1918

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du président du Conseil, ministre de la guerre, et du ministre des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — M, Diagne, député, est chargé, à titre de mission temporaire non rétribuée, des fonctions de commissaire général, créées par le décret en date de ce jour. Art. 2. — Le président du Conseil, ministre de la guerre, et le ministre des colonies sont chargés de l'exécution du présent décret.

R. POINCARE. Par le président de la République : **Le président du Conseil, ministre de la guerre, GEORGES CLÉ-MENCEAU.** Le ministre des colonies, **HENRY SIMON.**